
Lettre du représentant Lakanal, envoyé en mission dans le département de la Dordogne et les départements voisins, décrit le zèle des habitants de la Dordogne à venir réparer les grandes routes, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Joseph Lakanal

Citer ce document / Cite this document :

Lakanal Joseph. Lettre du représentant Lakanal, envoyé en mission dans le département de la Dordogne et les départements voisins, décrit le zèle des habitants de la Dordogne à venir réparer les grandes routes, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 407;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23067_t1_0407_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

a déjà frappé en partie, et bientôt elle atteindra le reste de leurs vils agents.

Législateurs, combien les vrais amis de la liberté vous doivent ! Combien ils vous devront encore : car vous consoliderez votre ouvrage. Inaccessibles à la crainte, ni les despotes coalisés du dehors, ni les Catilina du dedans, ne vous feront chanceler. La fermeté, la prudence termineront vos glorieux travaux, et l'éternelle reconnaissance de vos compatriotes en sera la digne récompense.

Hommage aussi aux sections de Paris, qui se sont serrées autour de vous dans ce moment d'allarmes. Leur généreux dévouement nous prouve combien elles méritent de vous posséder au milieu d'elles.

Quant à nous, glorieux d'être comptés parmi les défenseurs de la patrie, brûlans de partager la gloire et les dangers de nos frères d'armes, mais, compagnies isolées (quoique servant depuis 2 ans), retenus depuis plusieurs mois dans le repos d'une garnison, tandis que l'ennemi en est repoussé à 30 lieues, nous ne désirons que l'exécution de la loi qui porte que nous serons organisés en bataillon d'infanterie légère : alors du moins, employés plus utilement, nous espérons vous prouver de nouveau que nous vous sommes inviolablement attachés, parce que votre cause est celle du peuple souverain, celle de la liberté.

Pour les d[it]es compagnies, leurs officiers : PELTIER (*sous-lieut^e des Nantais*), GUICHARD (*lieut^e nantais*), NORMAND (*sous-lieutenant des Chasseurs des Pyrénées*), RATEL (*cap^e nantais*), ROBERT (*comm^{dt} les 2 c^{ies} nantaises*), BOQUET (*lieut^e des chasseurs des Pyrénées*), MORICE (*sous-lieut^e*), BRÜNSHOLTZ (*2^e cap^e de chasseurs des Pyrénées*), L.H. REYNÉ (*des nantais*), AMAVET (*cap^e comm^{dt} les chasseurs*).

10

Le représentant du peuple Lakanal, envoyé par la Convention nationale dans le département de la Dordogne et départemens voisins, écrit à la Convention qu'en vertu d'une invitation patriotique, faite aux fiers enfans de la Dordogne, de venir avec lui réparer les grandes routes, et alléger ainsi par leur facilité les fatigues des défenseurs de la patrie, il a été réparé pendant les 3 jours de la fête de l'Égalité 164 366 toises, estimées, d'après le prix connu, la somme de 318 818 liv.; et que le tout s'est fait aux cris mille fois répétés de vive la République et les purs montagnards !

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des ponts et chaussées (1).

[Duras, le 13 thermidor, l'an 2^e de la République une et indivisible,]

Citoyens collègues, les routes qui coupent le département de la Dordogne étaient dans un délabrement déplorable. Le commerce languissait, les convois militaires se traînaient avec lenteur; les défenseurs de la patrie usaient dans les fatigues des voyages ces forces qui commandent à la victoire. Les formes routinières pour la réfection des grands chemins étaient insuffisantes; j'ai dit aux fiers enfans de la Dordogne : traitons les grandes routes comme nous traitons nos ennemis, révolutionnairement. Levons-nous tous en famille et improvisons nos chemins; la bêche nourricière à la main, je marcherai à votre tête; les femmes et les enfants chargeront les brouettes, les vieillards encourageront les travailleurs par leurs suffrages; nous honorons le travail, nous consacrerons l'égalité; ici, point d'exception; la patrie met en fonction tous les citoyens. J'ai été entendu...

Voici le résumé général des travaux révolutionnaires qui m'est fourni par les quatre ingénieurs du département de la Dordogne; ce résumé est fait d'après les notes prises le plus exactement possible et des calculs faits de même.

Pendant les trois jours de la fête de l'égalité, il a été réparé, sur les grandes routes ouvertes dans le département de la Dordogne, 164 366 toises, estimées, d'après le prix commun, la somme de 318 818 liv. C'est aux cris mille fois répétés de vive la République ! Vivent les purs montagnards ! que 500 000 citoyens[sic] ont confectionné ces travaux (1).

[Vifs applaudissemens].

11

La société populaire séante à Ambert, chef-lieu de district, département du Puy-de-Dôme, applaudit à l'énergie et au courage qu'elle [la Convention] a déployés contre les conspirateurs Robespierre et complices. La mort, dit-elle, a été le prix de leurs infâmes complots, et leurs noms, inscrits à côté de ceux des Pisistrate et des Catilina, n'inspireront plus désormais que l'horreur et l'indignation. Elle ajoute qu'elle vient de déchirer ignominieusement le nom de Couthon inscrit parmi ceux de ses membres, et termine par protester de son attachement inviolable aux principes.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[Les sans-culottes composans la sté popul. d'Ambert, à la Conv.; Ambert, 15 therm. II] (3)

(1) *Bⁱⁿ*, 26 therm. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 447; *M.U.*, XLII, 379; *J. Sablier*, n^o 1 491; *F.S.P.*, n^o 402; *Rép.*, n^o 234; *Débats*, n^o 689, 393-394; *J. Fr.*, n^o 685.

(2) *P.-V.*, XLIII, 137-138. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 265, p. 7.

(1) *P.-V.*, XLIII, 137.